



**Modification de marché
(AVENANT) n°1
Marché N° 2016/AO.029.AE
Révision, Réparation, Remplacement d'Equipements
Electromécaniques pour la Direction du Cycle de l'Eau et de
l'Environnement de la Communauté d'Agglomération**

**Lot N° 1
Révision et/ou de réparations des équipements électromécaniques
des services de l'Eau et de l'Assainissement**

1° Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ardenne Métropole

Direction du cycle de l'eau et de l'environnement

49, Avenue Léon Bourgeois - BP 30 559
08 003 – CHARLEVILLE-MEZIERES CEDEX
Tél : 03 24 57 83 00

Titulaire du marché objet du présent avenant :

DOSSOT SAS
22 Rue des sources
08000 Charleville Mézières

Numéro du marché : 2016/AO.029.AE – lot n° 1

Objet du marché :

Le marché concerne la réalisation de la révision, de la réparation et/ou du remplacement d'équipements électromécaniques, principalement des pompes ainsi que des pièces complémentaires au poste d'assainissement, éventuellement en extension de parc, utilisés en eau potable et en assainissement par la Communauté d'Agglomération de Charleville-Mézières / Sedan.

On entend par équipement électromécanique tout bien immobilier ou mobilier de type pompe, surpresseur, ainsi que tout équipement doté d'un moteur. Sont donc inclus toutes les pompes eaux propres, eaux chargées, pompes vide-caves, agitateur, aéroflottateur, moto réducteur, etc....

Date d'examen du projet d'avenant par la Commission d'appel d'offres (le cas échéant) :

Références de la délibération autorisant la signature de l'avenant (le cas échéant) :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Ardenne Métropole en vertu de la décision directe DP-JURA-2020-38 du

Montant initial du marché : 600 000 € HT

Modifications déjà intervenues (avenants, décisions de poursuivre) :

Néant

2° Objet de La modification du marché (avenant)

Considérant que la communauté d'agglomération Ardenne Métropole a subi une cyberattaque de grande envergure dans la nuit du 6 au 7 mars 2020, ce qui ralentit considérablement le temps de préparation et lancement des consultations,

Vu la crise sanitaire et la cyberattaque subies par Ardenne Métropole,

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger de 4 mois la durée de ce marché afin de permettre le lancement et l'attribution du nouveau marché,

La modification porte sur l'allongement de 4 mois de la période d'exécution jusqu'au 25 novembre 2020.

Toutes les clauses et conditions d'exécution du marché initial sont applicables au présent avenant pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les dispositions énoncées ci-dessus, lesquelles prévalent en cas de contestation.

3° Signature des parties

A Charleville-Mézières, le

Le titulaire,

Le Président